



JEUNES HAUTE-SAVOIE
— Diocèse d'Annecy —

Charte de bonne conduite du pèlerin

Pour vivre ensemble un pèlerinage, cela nécessite d'adopter quelques règles simples.

En m'inscrivant :

- Je m'engage à vivre ce pèlerinage à fond et à participer aux activités proposées. A éviter tout ce qui isole : clan, couple, ...les téléphones ou appareils électroniques ne sont pas autorisés (en cas de besoin, se référer au responsable du groupe).
- Je m'engage pendant tout le séjour à respecter les lieux, les autres jeunes, les temps de prières et de célébrations.
- Je fais attention à respecter les horaires.
- La cigarette, les stupéfiants et l'alcool sont strictement interdits. Si j'enfreins cette règle je m'expose à être renvoyé du pèlerinage et mes parents seront tenus de venir me chercher à leurs frais. Il en sera de même en cas de vol ou tout autre comportement qui enfreint la loi.
- La nuit j'en profite pour dormir et me reposer et en aucun cas je dois sortir de mon « secteur nuit » sans l'accord d'un animateur.
- J'évite les propos irrespectueux et les attitudes ambiguës.
- Les animateurs et animatrices sont là pour m'aider à vivre ce séjour pleinement, je suis respectueux à leur égard et si quelque chose me dérange, je peux aller en parler librement auprès d'eux.